

Date	12/02/2021
Projet	Cycle d'ateliers Suivi et Evaluation – PCAET
Intitulé	CR – atelier n°4
Pièces jointes / ressources associées au CR	- Support_atelier_n°4 - Cerema – Présentation de GES Urba - Communauté Urbaine de Dunkerque – PCAET / Cit'ergie

1. Présents

Animation et interventions :

- Sandra Garrigou, Sophie Dedieu (Institut Paris Région – AREC) & Agnès Parnaix (Institut Paris Région)
- Fabienne Marseille – Cerema
- Valérie Potier – Cerema
- Jimmy Mary – Communauté Urbaine de Dunkerque

Structure	Participants
ADEME IDF	Nathalie Hebrard
ADEME IDF	Natacha Monnet
AIRPARIF	Charles Kimmerlin
ALEC MVE	Hugo Parsons
ALEC SQY	Eloïse Fournier
CA CERGY-PONTOISE	Laurence Gonsard
CA PARIS VALLEE DE LA MARNE	Elric Planchais
CA SQY	Veronique Portemont
CEREMA	Isabelle Robinot-Bertrand
DDT 77	Jean-Maurice Lemaître
DRIEE	Patrick Favé
DRIEE	Rosalie Pineau
EPT GRAND PARIS SUD EST AVENIR	Isabelle Beny
METROPOLE DU GRAND PARIS	Florent Doublet
SEME 77	Marie Duclau

2. Objet et déroulé

Ce 4^{ème} atelier marque la fin d'une 1^{ère} période d'échanges sur l'évaluation dans les démarches PCAET et propose d'explorer des outils et dispositifs pouvant contribuer aux réflexions et éléments d'évaluation incombant à l'exercice PCAET.

Le présent atelier se structure comme suit :

- Un 1^{er} temps de présentation dédié à l'outil GES Urba
- Une 2^{ème} séquence dédiée au retour d'expériences de la Communauté Urbaine de Dunkerque sur la démarche PCAET, le dispositif Cit'ergie et leur articulation

- Un dernier temps d'échanges pour poser quelques éléments de bilan sur ce cycle et réfléchir aux perspectives de travail pour 2021

3. Cerema – GES Urba

GES Urba est une application d'aide à la décision s'inscrivant dans le champ de l'urbanisme.

Il est rappelé que la fonction première de cette application n'est pas celle d'une aide à l'évaluation des démarches PCAET, ni celle d'établir un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre. Cet outil va permettre de comparer des scénarios d'aménagement avec trois échelles d'études possibles : SCoT, PLUi et PLU. GES Urba s'inscrit en phase amont de l'élaboration de ces documents (**approche ex ante**).

L'objectif de cette application vise à éclairer sur les scénarios les moins émetteurs de gaz à effet de serre pour le territoire au regard des hypothèses de travail, tests, retenus dans les différents scénarios d'aménagement. C'est un outil d'aide à la décision permettant de sensibiliser les élus sur les choix opérés, de créer des espaces d'échanges entre les élus et les techniciens et entre les porteurs de démarches territoriales (SCoT, PLUi, PLU, PCAET...).

GES Urba permettra par exemple de tester les orientations retenus sur le champ de l'urbanisme dans les démarches PCAET en articulation avec les démarches d'aménagement et d'urbanisme de la collectivité. Les résultats obtenus contribuent par ailleurs à l'évaluation environnementale stratégique (EES) du plan climat.

Concrètement, les questionnements sur les critères énergie climat, seraient :

- En lien avec une évolution démographique du territoire (accueil d'une population nouvelle ou accroissement naturel) générant des besoins de logements neufs, le développement de certaines zones avec une éventuelle évolution de l'armature urbaine.
- En lien avec les évolutions des différentes entrées thématiques (ci-dessous) comme celle liée aux efforts de réhabilitation ou au développement des énergies renouvelables.

Périmètre de l'application



Dans chaque cas, il s'agit de déterminer si cela réduit concrètement les émissions de gaz à effet de serre ou au contraire pourraient les augmenter.

Un point de vigilance est souligné sur la nécessité d'avoir une approche globale et de la cohérence dans l'élaboration des scénarios. Un exemple est cité en séance : « dans l'hypothèse de construction de logements individuels en péri-urbain / rural, on suppose qu'il n'y aura pas de bonnes dessertes de mobilité et construire en extension génère de la perte de stockage carbone dans les sols et la végétation. »

L'outil GES Urba permet d'évaluer les émissions liées à la perte de stock de carbone ou à la déconstruction. Il est rappelé que l'application ne propose pas de scénario intégré mais permet néanmoins de considérer les hypothèses de travail liées à l'enjeu du ZAN (ex. un scénario sans extension urbaine mais basé uniquement sur le renouvellement urbain). L'outil se concentre sur les critères énergie climat sans mesurer d'autres co-bénéfices liés à la limite de la consommation de l'espace (biodiversité, eau...). GES Urba est dédié à l'atténuation et n'intègre pas des aspects liés à l'adaptation au changement climatique.

Caractéristiques et compléments :

- GES urba intègre des bases de données INSEE sur l'évolution de la population, CEREN (observatoire statistique de la demande en énergie) pour permettre ces approches territorialisées
- Des paramètres de confidentialité sont intégrés dans l'outil. L'administrateur génère des liens « invites » pour le partage des environnements. Il n'est pas possible de générer un lien « grand public »
- Un dispositif de formation devrait se mettre en place
- Des extensions, portées par l'ADEME, sur la base des résultats intermédiaires de GES Urba, seraient en cours d'élaboration sur la composante qualité de l'air

Les référentes du Cerema se tiennent à la disposition des participants pour partager un environnement test et explorer les onglets associés, et pour toutes questions complémentaires sur GES Urba.

Fabienne Marseille
Directrice d'études GES, Sols et Aménagement
fabienne.marseille@cerema.fr

Valérie Potier
Directrice de projet planification énergie climat
valerie.potier@cerema.fr

4. Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) – Cit'ergie et PCAET

Les politiques air énergie climat des collectivités territoriales s'inscrivent dans un cadre contextuel et réglementaire où de nombreuses démarches, dispositifs se croisent, s'articulent à différentes échelles (CNUCC, convention des Maires, PNACC 2, objectif climat de l'UE, PPA, projets européens H2020, SRADDET, plan de relance...).

Pour les collectivités engagées dans un exercice réglementaire PCAET, la démarche Cit'ergie permet d'apporter une cohérence au regard cet environnement contextuel et réglementaire, d'acculturer les agents et les élus.

Caractéristiques du dispositif :

- Label s'adaptant à la sphère de compétences de la collectivité (par exemple la CUD n'intègre pas l'éclairage public dans sa feuille de route Cit'ergie puisque cela reste du ressort des communes)
- Nécessité d'une approche transversale au sein de la collectivité, toutes les directions contribuent à ce dispositif
- Approche s'inscrivant dans l'amélioration continue tant sur le volet opérationnel, le suivi des actions que sur la mesure des impacts
- Double lecture externe à la collectivité de l'évaluation Cit'ergie pour l'obtention du label : conseiller Cit'ergie et auditeur
- Déclinaison du dispositif sur 4 années de travail

La CUD est engagé depuis 2009 dans des démarches plans climat :

- 1^{ère} génération : 2009 – 2014 : sur la base du volontariat
- 2^{ème} génération : 2015-2021 : en cours de déploiement
- 3^{ème} génération : 2022-2027 : en préparation

Le territoire a un profil énergétique fortement consommateur s'expliquant par la présence historique d'industries lourdes. On note dans les évolutions des émissions de gaz à effet de serre une relative progression (évolution similaire à celle observée au niveau national).

Articulation PCAET / Cit'ergie :

Le PCAET actuel s'articule autour de deux feuilles de routes :

- Une feuille de route interne calée sur le référentiel Cit'ergie
- Une feuille de route pour le territoire élaboré à l'aide d'un processus de concertation avec les acteurs territoriaux et ayant abouti à la signature d'une trentaine de chartes d'engagement

L'engagement à Cit'ergie a démarré en 2011 et de nouvelles composantes se sont intégrées au fil de l'eau dans le label comme l'adaptation, la qualité de l'air. On note que la prise en compte de ces composantes sont « éclatées » dans les 60 mesures de Cit'ergie.

Une restructuration sur le barème a été opérée entre 2017 et ce jour marquant un certain durcissement dans la notation. Ces exigences accrues découlent d'une logique d'amélioration continue globale. Le référent note la difficulté de gagner des points sur certains indicateurs d'impacts, voire le recul de certains d'entre eux, pouvant s'expliquer à la fois par la restructuration du barème et par des éléments contextuels liés aux projets.

Les indicateurs réglementaires du PCAET sont des indicateurs prioritaires dans le référentiel Cit'ergie. Cit'ergie mesure les moyens mis en œuvre mais également l'impact de la feuille de la route dans la mise en œuvre des actions. Sur la partie intentions, la CUD est exemplaire mais à ce jour note une certaine difficulté sur le volet indicateurs « impacts » dans leurs évolutions, peut-être un ressenti

d'effet « plafond de verre ». L'efficacité de la feuille de route se mesure dans tous les cas sur les deux composantes : moyens mis en œuvre et évolution des indicateurs.

Le 1^{er} PCET a fait l'objet d'un rapport d'évaluation ([https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/fileadmin/documents/Plan Climat Air Energie Territorial/Plan Climat 2009 2014/Rapport d evaluation PCET 2009-2014.pdf](https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/fileadmin/documents/Plan_Climat_Air_Energie_Territorial/Plan_Climat_2009_2014/Rapport_d_evaluation_PCET_2009-2014.pdf)) ayant contribué à la structuration du 2^{ème} plan climat. Le 3^{ème} PCAET a vocation à s'appuyer sur le bilan réalisé pour l'exercice 2015-2021 (en cours de réalisation). Le référentiel Cit'ergie nourrit ces exercices bilans et continuera à structurer la feuille de route interne pour cette 3^{ème} génération.

Compléter les indicateurs Cit'ergie demande un investissement en temps et la collaboration des différentes directions. Le référent peut s'appuyer sur les relais mis en place dans les différentes directions pour la remontée des indicateurs et des données, ces derniers ont été identifiés dès les 1^{ères} phases du projet (on note que 20 indicateurs sont de la responsabilité propre du référent PCAET et Cit'ergie).

Il est relevé la difficulté de renseigner certains indicateurs. Notamment, la CUD a demandé et obtenu de ne pas utiliser un indicateur auprès de l'auditeur. Cet indicateur est lié aux parts modales car pour le calculer, il faut s'appuyer sur des enquêtes de déplacement ménages, études longues et coûteuses, et dont les fréquences de réactualisation sont à la décennie. Ceci ne permet pas d'appréhender l'évolution de la part modale liée aux transports collectifs par exemple. En approche alternative, la CUD a proposé un indicateur sur le suivi de la fréquentation des bus permettant d'apporter un éclairage sur cette composante et sur la base des données territoriales.

S'inscrire dans un processus Cit'ergie permet de s'inscrire dans une « culture » de l'évaluation. Car les processus d'audit obligent à justifier les résultats présentés sous quelque forme que ce soit. On garde la mémoire de cette évaluation.

Bien qu'il y ait différentes temporalités dans les exercices d'évaluation demandés par les démarches et dispositifs (bilan des émissions de gaz à effet de serre tous les 3 ans, PCAET tous les 6 ans avec évaluation à mi-parcours, Cit'ergie tous les 4 ans), l'important est de maintenir cette actualisation.

Pour conclure, sur les coûts associés à la démarche Cit'ergie, ces derniers peuvent s'apprécier à la fois :

- Sur le déploiement du référentiel. Pour un cycle de 4 ans, le coût du conseiller Cit'ergie, en moyenne, en 2020, est de 30 000 €, l'Ademe peut prendre en charge 50 à 70% de ce coût (source ADEME). En complément, des AMI existent aussi sur Cit'ergie. En IDF, un AMI CITEC articulant le dispositif Cit'ergie et un label économie circulaire est actif
- Sur la mise en œuvre de la feuille de route. La CUD a fléché plusieurs dizaines millions d'euros pour la concrétisation des actions

Les éléments de contenus ont été présentés par Jimmy Mary ayant l'amabilité de se rendre disponible si besoin pour toutes questions complémentaires.



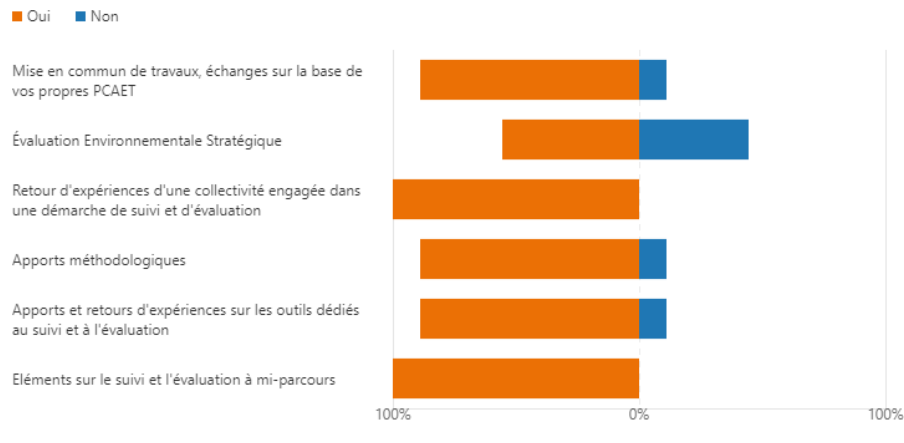
5. Bilan et perspectives pour les suites de l'atelier

Les 4 premiers ateliers ont permis aux participants de mieux appréhender le processus d'évaluation dans les démarches PCAET, par l'apport de retours d'expériences, le partage sur les outils et les dispositifs. Tous notent l'intérêt de poursuivre ces travaux collectifs au cours d'une 2^{ème} période du cycle, peut-être sur des périodes de temps plus espacés entre les ateliers.

Parmi les sujets d'intérêt, on relève des attentes unanimes sur l'évaluation à mi-parcours et le besoin de retours d'expériences des collectivités engagées dans un processus de suivi et évaluation :

3. Dans le cas d'une réponse positive, au cours de ces temps collectifs, seriez-vous intéressé par les points suivants :

[Plus de détails](#)



L'équipe projet associée au montage du cycle reste à la disposition du groupe de travail et proposera de nouveaux temps collectifs dans les prochaines semaines en sollicitant le groupe pour la préparation des contenus.